

SUJET 8

Vous êtes agent de propreté dans l'entreprise NET'OUT et vous devez intervenir dans le couloir en thermoplastique du lycée X :

PARTIE A

Vous réalisez l'entretien par méthode spray d'un couloir (environ 40 m²).

Documents en annexe

- Annexe 1 : fiche état des lieux à compléter.
- Annexe 2 : protocole spray méthode.

Compétences évaluées

- C.11 : Collecter l'information.
- C.12 : Décoder l'information technique.
- C.21 : Identifier et inventorier les salissures et dégradations.
- C.22 : Identifier les produits.
- C.23 : Analyser une commande ou un service.
- C.31 : Contrôler les matériels et les équipements avant leur mise en service.
- C.32 : Préparer et effectuer les opérations d'entretien courant.
- C.34 : Assurer l'entretien de la maintenance du matériel et du site de travail.
- C.43 : Assurer les relations avec la clientèle et les usagers de l'entreprise.

PARTIE B

Vous réalisez un décapage au mouillé. La pose d'émulsion sera réalisée par un autre agent.
Vous rendrez compte oralement de votre travail au jury.

Documents en annexe

- Annexe 3 : protocole de décapage au mouillé.
- Annexe 4 : fiche contrôle qualité à compléter.
- Annexe 5 : note de service.

Compétences évaluées

- C.13 : Enregistrer et traiter l'information.
- C.33 : Réparer et effectuer des opérations de techniques de remise en état.
- C.35 : Effectuer des mesures et des contrôles.
- C.42 : Rendre compte des opérations effectuées.

CAP MAINTENANCE ET HYGIÈNE DES LOCAUX		SUJET 8	Session Juin 2003
EP1 : TECHNIQUES PROFESSIONNELLES	Durée : 4 heures	Coef. : 12	Page : 1/6

FICHE ÉTAT DES LIEUX DES SURFACES À TRAITER

Réalisé le :

par l'Agent de propreté :

Candidat n°

LOCAL à traiter : _____

Niveau : rez-de-chaussée, 1^{er} étage, 2^{ème} étage*(rayer les mentions inutiles ou compléter)*

Nature des supports :

- ciment,
- grès cérame,
- pierres marbrières,
- revêtements textiles,
- thermoplastique,
- peinture,
- verre

(rayer les mentions inutiles)

Encombrement mobilier :

- vide,
- peu encombré,
- encombré

(rayer les mentions inutiles)

Local :

- libre, - occupé

(rayer la mention inutile)

Nature des salissures constatées :

- adhérentes :

- non adhérentes :

Type de dégradations constatées :

CAP MAINTENANCE ET HYGIÈNE DES LOCAUX		SUJET 8	Session Juin 2003
EP1 : TECHNIQUES PROFESSIONNELLES	Durée : 4 heures	Coef. : 12	Page : 2/6

PROTOCOLE

SPRAY – MÉTHODE

Matériels : monobrosse basse vitesse – haute vitesse ou T.H.V.

Produits : spray

Méthode :

- effectuer un balayage humide
- pulvériser le spray sur une surface
- étaler en faisant des bandes transversales
- insister sur les traces
- travailler en ovalisant jusqu'à séchage complet
- recommencer pour traiter toute la pièce
- effectuer un balayage humide
- nettoyer les éventuelles projections sur les plinthes ou autres surfaces verticales

PROTOCOLE

DÉCAPAGE AU MOUILLÉ

- Matériels :**
- monobrosse lourde (forte pression au sol)
 - frottoir
 - aspirateur à eau
 - chariot de lavage + balai faubert
- Accessoires :**
- disques vert ou noir
 - papier pH
 - serpillières
- Produits :**
- décapants d'émulsions alcalins et/ou solvantés (pH entre 11 et 14)
 - acide acétique (à raison d'1 %)
- Méthode :**
- préparer son matériel de balayage, de décapage et d'aspiration
 - préparer la solution décapante
 - débarrasser le local
 - dépoussiérer
 - détourer avec le frottoir
 - appliquer la solution décapante sur le sol en respectant les temps d'action chimique et mécanique
 - récupérer les eaux résiduelles
 - rincer et neutraliser
 - sécher
 - contrôler le pH du sol (pH 7)

FICHE CONTRÔLE QUALITÉ

Réalisé le : _____

Zone contrôlée	
Date	
Heure	
Contrôleur	Candidat CAP MHL n°

Éléments à contrôler	Critères	Moyens de mesure	Résultat acceptable	Résultat non acceptable
Sol thermoplastique	Traces brillantes			
	de passage			
	pH = 7			

Éventuellement,

Causes de non qualité des travaux	Corrections à mettre en œuvre

NOTE DE SERVICE

Destinataires : les Agents de Propreté

Nous vous rappelons les mesures de sécurité à mettre en œuvre sur tous les chantiers d'entretien des locaux :

- ◆ l'utilisation d'échelle, ou d'escabeau, est interdite au sein de l'entreprise
- ◆ pour toute opération de nettoyage au mouillé, le balisage est obligatoire
- ◆ les pulvérisateurs doivent obligatoirement être étiquetés : mention du nom du produit, du taux de dilution, des risques liés à l'utilisation du produit :

produit dangereux (inflammable, comburant, explosif, corrosif),
produit toxique,
produit polluant (biodégradabilité).

la Direction

CAP MAINTENANCE ET HYGIÈNE DES LOCAUX		SUJET 8	Session Juin 2003
EP1 : TECHNIQUES PROFESSIONNELLES	Durée : 4 heures	Coef. : 12	Page : 6/6